RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Vitrolles
vivre ensemble

ARRÊTE MUNICIPAL

DIRECTION DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
AUTORISATION DE TRAVAUX

N° : PA 2022-0445
Date : 19 octobre 2022

Mis en ligne le : 21 OCT. 2022

Travaux : Raccordement ENEDIS
Prorogation de l'arrêté municipal n° PA 2022-387 du 23 septembre 2022
Lieux : Rue d'Athènes
Dates : jusqu'au 25 novembre 2022
Acte : 8.3

Le Maire de la commune de Vitrolles,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;
Vu l'article L113-2 du code de la voirie routière ;
Vu le code de la route et notamment les articles L325-1 et R417-10 ;
Vu le code pénal ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;
Vu les décrets n° 2006-1657, relatif à l'accessibilité de la voirie aux personnes handicapés et n° 2006-1658, du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;
Vu l'arrêté municipal n° 03-363 du 30 octobre 2003 relatif à la réglementation sur le bruit, et notamment l'article 9 ;
Considérant la demande, en date du 18 octobre 2022 de la Société GIAMMATTEO RESEAUX, sise 840 rue Aristide Berges à 26500 BOURG LES VALENCE, sollicitant l'autorisation de prolonger les travaux de raccordement pour le compte d'ENEDIS jusqu'au 25 novembre 2022 ;
Considérant la nécessité de règlementer la circulation et d'assurer la sécurité des riverains sur le territoire de la commune ;

ARRÊTE

Article 1
Les dispositions de l'arrêté municipal n° PA 2022-0387 du 23 septembre 2022 sont prorogées jusqu'au 25 novembre 2022

Article 2
Les autres dispositions sont inchangées.

Article 3
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

Article 4
Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131-1 du CGCT accomplies.
Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Directeur de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Métropole Aix-Marseille Provence – Direction de la collecte ménagère,
- Métropole Aix-Marseille Provence – Direction des Transports,
- Vitropole.

Lalia ATTAF
Adjointe au Maire
Déléguée Gestion des Espaces publics,
Voirie, Propreté

MAIRIE de VITROLLES